



Municipalité  
de St-Norbert

## **Municipalité de Saint-Norbert séance extraordinaire du 27 octobre 2014**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 27 octobre 2014 à 19h30 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte Claude Thouin Jocelyn Denis
Était absente	Jacynthe Leduc

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le Maire, Guy Paradis.

Monsieur le maire, Guy Paradis et tous les conseillers, conseillères, Yvon Laporte, Claude Thouin, Lise L'heureux, Annie Boucher et Jocelyn Denis confirment avoir reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Madame la conseillère Jacynthe Leduc a motivé son absence à la directrice générale.

### **2- (14-10-334) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par madame Annie Boucher,  
appuyé par monsieur Claude Thouin,  
Le maire demande le vote;  
et résolu à l'unanimité

d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Choix du contrôleur canin pour la municipalité de Saint-Norbert
4. Monument Jardin des cendres
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance.

### **3- (14-10-335) CHOIX DU CONTRÔLEUR CANIN POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT :**

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu 3 offres de services

**CONSIDÉRANT** que un des trois soumissionnaires s'est retiré;

**CONSIDÉRANT** que nous nous sommes réunis pour analyser les 2 offres restantes;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Yvon Laporte;  
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;  
Le maire demande le vote

Et résolu à l'unanimité

De donner le contrat à Sentier Canin maskinongé, monsieur Yves Lahaie pour la prochaine année, d'autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente avec celui-ci, et que le recensement débutera dès la réception de la papeterie et des médaillons.

**4.- (14-10-336) MONUMENT JARDIN DES CENDRES :**

**CONSIDÉRANT** que nous avons constaté que le monument du Jardin des cendres au cimetière a été implanté sur la partie restante de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que lors de son installation, des gens de la municipalité étaient présents pour indiquer où il devait être mis;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;  
Appuyé par Monsieur Claude Thouin;

Le maire demande le vote

De faire faire une nouvelle base et de déménager le monument du Jardin des Cendres sur le terrain de la Fabrique de St-Martin de la Bayonne et que ces travaux seront effectués par Les Monuments Bernard Longpré au coût de 600.00\$ plus taxes.

**5.- PÉRIODE DE QUESTIONS:**

Aucune question.

**6.- (14-10-337) CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :**

L'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,  
appuyé par madame Lise L'Heureux,

et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h 47.

---

Guy Paradis, maire

---

Lucie Poulette, directrice générale  
secrétaire-trésorière